

Justificatif généré le 31/07/2023

Support de parution :



Date de parution : 31/07/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/688173
N° d'annonce : 688173

MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

441 298 163 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 17 août 2023 à 11h00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (1) :

- Approbation du projet de fusion par absorption du compartiment LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE par le compartiment AMUNDI MSCI WORLD de la SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS ;
- Approbation du projet de fusion par absorption du compartiment LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF de la société MULTI UNITS FRANCE par le compartiment AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB de l'ICAV ETF ICAV ;
- Pouvoir pour formalités.

(1) A défaut de quorum suffisant sur première convocation, une seconde assemblée sera convoquée le 31 août 2023 à la même heure et avec le même ordre du jour.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- soit assister personnellement à l'assemblée ;
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;

- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeN9uF3bc

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeN9uF3bc>

